

Comité technique spécial Musées de la direction générale des patrimoines

VENDREDI 3 MARS 2017

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 (pour avis)
- 2) Point relatif à l'audit flash de l'IGAC conduit en 2015 sur le Château de Compiègne (pour information)
- 3) Point d'information relatif à la fréquentation des musées en 2016 (pour information)
- 4) Point d'information continue à la DGP : bilan de l'année 2016, offre de formation 2017 (pour information)
- 5) Point emplois dans les musées (pour information)

LISTE DE PRESENCE

Représentants de l'administration :

Marie-Christine LABOURDETTE, Directrice chargée des musées de France et présidente du CT
Carole ETIENNE-BOISSEAU, Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Représentants du personnel titulaires :

CFDT-Culture :

Carole GRAGEZ

CGT.-Culture :

Pedro BOUROUH-PASTOR
Françoise PINSON
Jérôme LEFAURE

SUD Culture Solidaires :

Caroline LESUEUR
Yann LEROUX

Représentants du personnel suppléants :

CGT.-Culture :

Jean-Pierre PINSON
Jean-Christophe TON-THAT
Cécile RANVIER

SUD Culture Solidaires :

Sandrine GRIGNON-DUMOULIN
Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY

FSU :

Marie-Hélène THIAULT

Secrétaire administratif du comité :

Kevin THIERY, Adjoint à la Cheffe de la Mission dialogue social
Corinne BOLUEN, Responsable des CT de la sphère DGP à la Mission dialogue social

Collaborateur(s) de la présidente :

Blandine CHAVANNE, Sous-directrice de la politique des musées, SMF
Emmanuel STARCKY, Directeur du Musée du Château et domaine national de Compiègne
Nicolas GUYOMARCH, Secrétaire général adjoint du Musée du Château et domaine national de Compiègne
Kevin RIFFAULT, Sous-directeur à la SDAFIG

LISTE DES EXPERTS

Expert à la demande de la CFDT-Culture :

Cécilia RAPINE, SG adjointe de la CFDT-Culture

Experts à la demande de la CGT-Culture :

Jennifer LELIEVRE, SG adjointe de la SNMD-CGT

Frédéric DOUWES, SCN Musée du Château et domaine national de Compiègne (point 2)

Brigitte ROQUENCOURT, SCN Musée du Château et domaine national de Compiègne (point 2)

Experts à la demande de Sud-Culture Solidaires :

Gérard CAZOBON, syndicat Sud Culture Solidaires (points 2, 3 et 5)

Experts à la demande de l'administration :

Emmanuelle LALLEMENT, Département de la politique des publics, SMF, DGP (point 3)

Jean-Pierre DEFRANCE, Département de la formation scientifique et technique, DGP (point 4)

Patricia FOURCADE, Département de la formation scientifique et technique, DGP (point 4)

La séance est ouverte à 9 heures 38 sous la présidence de Marie-Christine LABOURDETTE.

Kevin THIERY procède à l'appel.

Carole GRAGEZ est désignée secrétaire adjointe de séance pour le compte de la CFDT-Culture.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que le rôle du secrétaire adjoint de séance consiste à procéder à la relecture du procès-verbal, de façon à s'assurer de la bonne retranscription des débats. L'approbation du procès-verbal est inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 (pour avis)

Marie-Christine LABOURDETTE s'enquiert d'éventuelles remarques ou demandes de correction.

Pedro BOUROUH-PASTOR propose de remplacer, en page 7, la phrase « (...) même si l'effectif est suffisant d'une manière générale » par « (...) même si l'effectif est insuffisant d'une manière générale ».

Sandrine GRIGNON-DUMOULIN demande que son nom soit ajouté sur la liste des présents.

Sous réserve des corrections apportées en séance, le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. Point relatif à l'audit flash de l'IGAC conduit en 2015 sur le Château de Compiègne (pour information)

Marie-Christine LABOURDETTE invite les experts à rejoindre la séance.

Françoise PINSON appelle de ses vœux que, dans la mesure du possible, les documents du CT spécial Musées soient transmis suffisamment à l'avance aux représentants du personnel, et non uniquement la veille de la réunion, tel que le document concernant le point emploi de cette présente séance.

Marie-Christine LABOURDETTE entend cette requête. L'administration fera en sorte de respecter un délai raisonnable dans l'envoi des documents.

Carole ETIENNE-BOISSEAU reconnaît que les documents ont été envoyés tardivement, et présente les excuses de l'administration.

Marie-Christine LABOURDETTE ajoute qu'en ce qui concerne la fréquentation des musées, un nouveau document plus pertinent sera distribué lors de la séance, afin de présenter les données les plus proches de la situation actuelle. Elle souligne que l'ensemble des éléments d'information seront naturellement commentés.

Françoise PINSON considère que l'envoi tardif des documents peut nuire potentiellement à la richesse des débats de l'instance.

Marie-Christine LABOURDETTE revient au point à l'ordre du jour.

Elle rappelle que les rapports d'audits sont à destination de la Ministre et de son cabinet, et ne sont pas destinés à être rendus publics. Pour autant, l'administration a souhaité partager avec les représentants du personnel certains éléments de synthèse de l'audit de l'IGAC conduit en 2015 au Château de Compiègne, et évoquer également les actions qui en ont résulté.

Marie-Christine LABOURDETTE précise qu'il s'agit dans ce cas précis d'un audit flash. Ainsi, le rapport qui a été établi ne comporte qu'une quinzaine de pages, présente des éléments de contexte et formule différentes propositions, sans prise en compte d'éléments scientifiques.

Blandine CHAVANNE rappelle que ce rapport a été initié par une lettre de mission du 16 février 2015, et rendu en juin 2015. Les conclusions indiquaient que la politique des ressources humaines et la politique des publics méritaient d'être dynamisées. Par ailleurs, le rapport s'interrogeait sur l'avenir du musée national de la Voiture.

Plus précisément, il soulignait en premier lieu l'importance de conforter et de mobiliser les équipes, du fait de la lassitude d'un certain nombre de personnels, tout particulièrement en raison de leur ancienneté et des difficultés de mobilité dues à l'éloignement de différents établissements nationaux autour de Compiègne. Ce rapport soulignait en outre l'importance de pourvoir les postes vacants.

S'agissant de la politique des publics, le rapport rappelait l'importance de l'ouverture méridienne des musées au public. Cette mesure a d'ailleurs été mise en œuvre après la remise du rapport. Il apparaissait également nécessaire de renforcer le service du développement culturel. À ce jour, deux postes restent toujours vacants à ce jour.

Concernant l'état patrimonial du Château, le rapport préconisait le recrutement d'un ingénieur, en raison de l'importance des bâtiments, de leur suivi et de la difficulté à accompagner les architectes en chef et tous les travaux nécessaires au maintien en bon état des lieux.

Le rapport formulait également un certain nombre de préconisations en matière de ressources humaines, qui se heurtaient néanmoins à la limite du plafond d'emploi. S'agissant des moyens financiers, il est à noter les efforts conséquents du Service des musées de France (SMF) liés à l'ouverture prochaine du Château de Blérancourt.

Le rapport préconisait, en matière de politique scientifique et culturelle, une réactualisation du projet scientifique et culturel (PSC), qui datait de 2008.

Par ailleurs, le rapport soulignait la difficulté d'accueil des publics en raison d'espaces parfois inadaptés, et encourageait l'inclusion dans le schéma directeur de la programmation de travaux avec l'OPPIC. Le rapport jugeait important que ce schéma directeur, en voie d'achèvement, puisse être engagé et recommandait ainsi qu'une « phase zéro » de travaux prioritaires soit validée dès 2015.

Concernant le musée national de la Voiture et du tourisme, Blandine CHAVANNE rappelle que toute une série d'hypothèses ont été étudiées, mais qu'aucune décision n'a encore été prise à ce jour.

Enfin, le rapport soulignait la grande difficulté pour recruter sur ce site en raison de sa situation géographique, assez éloignée de Paris. Il était ainsi proposé qu'une lettre de mission soit envoyée par le Service des musées de France (SMF) au Directeur du SCN des musées et domaine des Châteaux de Compiègne et Blérancourt en fixant les objectifs qu'ils avaient précisés et soulignés.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que le SCN a bien pris une mesure d'ouverture méridienne. Elle indique que le service de développement culturel reste quant à lui un réel sujet de fond.

Concernant le schéma directeur, un travail très structuré est mené avec l'OPPIC. Ce schéma directeur devrait adopter, selon toute vraisemblance, une configuration proche de celui du Château de Fontainebleau. L'objectif est de faire en sorte que tous les grands Châteaux-musées bénéficient de cette approche rationalisée de leurs investissements dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Tous les travaux seraient ainsi voués à être inscrits dans un plan d'ensemble, afin d'assurer une cohérence globale. Un travail est d'ailleurs en cours dans cette optique au Château de Saint-Germain-en-Laye sur le circuit de visite. S'agissant du Château de

Compiègne, Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que des chantiers essentiels devront être mis en œuvre. Elle signale à cet égard qu'une partie du corps central n'est pas électrifiée et nécessitera donc des rénovations.

Marie-Christine LABOURDETTE fait remarquer que les effectifs du Château de Compiègne, qui étaient compris entre 117 et 120 agents, se montent à 124 agents en 2017, soit une augmentation nette de quatre emplois par rapport à 2015. Cette hausse correspond aux effectifs supplémentaires nécessaires pour la réouverture du site de Blérancourt, qui devrait intervenir en juin 2017 et permettra de considérer que la mission prioritaire donnée au directeur d'ouvrir ce musée fermé depuis longtemps a été remplie.

Cécilia RAPINE remercie Blandine CHAVANNE pour la restitution de cet audit-flash. Elle observe que même si la diffusion des rapports de l'IGAC demeure très restreinte, certains d'entre eux sont tout de même remis aux représentants du personnel. Elle déplore néanmoins que la lettre de mission des auditeurs ne soit pas transmise aux représentants du personnel, afin que ces derniers puissent comprendre les contours de la mission. De même, elle estime que les représentants du personnel pourraient au moins être destinataires des préconisations. La connaissance de ces éléments offrirait à chacun une vue globale des recommandations soumises à la direction des établissements, et permettrait ainsi d'instaurer un dialogue fructueux.

Marie-Christine LABOURDETTE signale que la lettre de mission avait été communiquée aux membres du comité technique spécial musées. Elle indique que la demande des représentants du personnel sera de nouveau portée auprès du secrétariat général, de l'IGAC et du cabinet.

Cécilia RAPINE constate que la plupart des préconisations édictées dans le rapport rejoignent les préoccupations des représentants du personnel, telles qu'elles ont été discutées le 2 mars lors de la négociation du préavis de grève. Cécilia RAPINE y voit plutôt un signe positif, même si elle rappelle que des signaux d'alerte avaient été lancés dès 2015.

Par ailleurs, Cécilia RAPINE demande des précisions sur les travaux réalisés avec l'OPPIC depuis 2015 et sur le programme pluriannuel qui sera mis en œuvre aux Châteaux de Compiègne et de Blérancourt.

Enfin, elle s'enquiert des types d'emplois visés par le Château de Compiègne en matière de recrutement.

Françoise PINSON souhaite, quant à elle, une restitution écrite des préconisations précédemment énoncées. Elle rappelle qu'à l'époque où Aurélie FILIPPETTI était ministre, il avait été convenu que les rapports des audits-flash seraient portés à la connaissance des représentants du personnel sur un support papier.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne que cette restitution vient d'être effectuée en séance.

Françoise PINSON estime qu'un document sur support papier aurait dû être remis avant la restitution du rapport d'audit. Elle répète que cet engagement a été pris par la Ministre, celle-ci jugeant légitime que les représentants du personnel soient destinataires d'un document écrit reprenant les préconisations du rapport.

Françoise PINSON précise que cette demande avait été formulée par la CGT-Culture, suite au constat qui avait été fait d'un dysfonctionnement en termes de conditions de travail, d'effectifs et de mise en œuvre de travaux. Elle souligne que les représentants du personnel resteront vigilants quant à l'évolution de l'emploi sur le site, notamment au regard des promesses de créations de postes annoncées récemment par le Ministère.

Frédéric DOUWES note que le rapport souligne la lassitude des personnels du Château de Compiègne. Il se déclare surpris par cette remarque, car étant lui-même agent dans ce Château, il n'a pas du tout le même ressenti. Il considère que les agents se montrent très concernés, très actifs et très soucieux de la protection du Château, de l'accueil et la sécurité du site.

Nombre d'entre eux connaissent très bien le Château, parfois aussi bien que les conservateurs. Certains ont même déjà alerté leur hiérarchie sur la présence de personnes soupçonnées de vol ou de colis suspects. Si une lassitude peut parfois s'exprimer, elle est due à la faible fréquentation du site et semble normale.

Frédéric DOUWES souhaite par ailleurs que soient rapidement résolus les problèmes d'éclairage, qui constituent une source de danger pour les agents.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que les inspecteurs généraux, en évoquant la "lassitude" des agents, faisaient allusion aux difficultés de recrutement et de mobilité éventuelle au regard de l'éloignement du site, et absolument pas à leur engagement à l'égard du Château. Elle souligne que, lors de ses visites au Château, elle a toujours été frappée par la qualité de l'accueil et par la fierté de l'ensemble du personnel à y travailler.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne donc qu'il s'agit surtout, comme pour les sites de Pau, des Eyzies, voire de Saint-Germain-en-Laye, de contraintes de travail dues à la situation géographique des musées, qui rendent complexes les nouveaux recrutements, alors que les postes sont passionnants et l'engagement des personnels sur place est sans faille et un moteur d'attractivité.

S'agissant de la partie travaux du rapport, Marie-Christine LABOURDETTE invite le directeur du Château à présenter un point sur l'état d'avancement des différents chantiers et l'organisation du travail avec l'OPPIC, pour lequel le Ministère a engagé des crédits.

Emmanuel STARCKY considère que toutes les préconisations du rapport sont constructives, que ce soit en termes d'ouverture au public (ce qui a été très bien perçu par le personnel et les visiteurs), ou de recrutement. Sur ce dernier point, la question du plafond d'emploi reste la plus difficile à contourner.

En ce qui concerne les travaux, Emmanuel STARCKY souligne la réactivité du Service des musées de France (SMF). À plusieurs reprises, il avait été évoqué la nécessité d'établir un schéma directeur en relation avec le programme scientifique et culturel. Le Service des musées de France a soutenu cette démarche.

Emmanuel STARCKY précise que le schéma directeur n'est pas encore achevé, dans la mesure où le musée national de la Voiture reste la clé de voûte de sa finalisation. La « phase zéro » des travaux a cependant déjà été lancée, à travers diverses opérations : la couverture de la toiture de l'aile du Billard et la restauration de la bibliothèque de l'Empereur qui seront initiées en 2017 ; la restauration d'une partie du berceau de l'Impératrice qui interviendra en 2018.

Marie-Christine LABOURDETTE souligne que la phase la plus longue pour tous ces bâtiments à la fois majestueux et d'une grande complexité est celle des diagnostics. L'OPPIC achève actuellement l'intégralité de ceux-ci, à la fois en matière architecturale et en matière de problématiques de réseau. Il était nécessaire que ces diagnostics soient achevés afin de constituer un socle solide pour construire des projets ultérieurs de rénovation. Cette phase préalable avait duré presque deux ans à Fontainebleau, et elle est en cours actuellement à Saint-Germain-en-Laye.

Marie-Christine LABOURDETTE ajoute qu'il n'est pas toujours aisé de disposer de plans parfaitement actualisés et complets de ces grands Châteaux. Il reste donc un travail très conséquent à accomplir sur ce sujet. Il est important également de pouvoir disposer de diagnostics très précis, notamment photographiques, sur les grands décors, afin de pouvoir disposer d'un système de référence en cas de sinistre (incendie ou inondation) pouvant entraîner la destruction d'éléments de décor. Marie-Christine LABOURDETTE remercie le directeur et ses équipes pour le travail accompli dans ce domaine. Elle rappelle d'ailleurs que sur l'île de la Cité, disposer de relevés très précis avait permis de reconstituer certains décors de l'Hôtel Lambert détruits par le feu.

Françoise PINSON déclare qu'il ne suffit pas de prévoir une rénovation complète de l'établissement pour que le fonctionnement global soit satisfaisant. Sans les effectifs nécessaires, en particulier pendant les travaux et la pause méridienne, ces efforts seront vains. La CGT-Culture rappelle que les effectifs doivent constituer une priorité. Françoise PINSON se demande par ailleurs si l'établissement est doté d'un médecin de prévention.

Emmanuel STARCKY répond que le SCN dispose d'un médecin de prévention (via le service interentreprises de Santé et Médecine du Travail de la Vallée de l'Oise). En revanche, il est possible que celui-ci ne puisse assister à toutes les réunions de CHSCT, compte tenu de son emploi du temps très chargé.

Françoise PINSON demande qu'un point de suivi sur le Château de Compiègne soit effectué régulièrement au sein du comité technique.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme qu'il s'agit là d'un engagement pris la veille par l'administration dans le cadre de la négociation. Elle entend par ailleurs les propos de Françoise PINSON en ce qui concerne les effectifs, mais fait remarquer qu'avec 117 à 120 emplois, le Château de Compiègne se trouve particulièrement bien servi au regard d'autres grands châteaux-musées, tels que Malmaison ou Fontainebleau. Malmaison connaît en effet une fréquentation très supérieure, tout en disposant d'un effectif moindre.

Pedro BOUROUH-PASTOR signale que l'effectif actuel de Compiègne ne correspond qu'à un retour à la normale, en l'occurrence à la situation de 2012.

Marie-Christine LABOURDETTE n'en disconvient pas. Son propos n'est pas de dénoncer un effectif qui serait trop élevé, mais simplement de rappeler que la situation en termes d'effectifs n'est pas aussi tendue que cela est indiqué par certaines organisations syndicales.

Gérard CAZOBON se déclare effaré par le rapport présenté précédemment. Selon lui, il n'y a pas lieu de parler de « lassitude des personnels trop anciens », mais plutôt de « problèmes d'organisation du travail ».

Marie-Christine LABOURDETTE tient à souligner que ces propos ont été tenus par les rapporteurs et non par l'administration.

Gérard CAZOBON en convient. Il souhaite savoir par ailleurs ce que signifient précisément les expressions « politique de ressources humaines à dynamiser », « conforter les équipes », et « mobilité ».

Gérard CAZOBON note que le rapport assimile le plafond d'emploi à un plafond de verre. Il considère qu'il suffit de briser ce plafond d'emploi. A cet égard, il déplore l'absence d'un agent de nuit à Blérancourt. En effet, isolé et qualifié très symboliquement de « franco-américain », ce Château est exposé aux intrusions.

Par ailleurs, Gérard CAZOBON rappelle que le musée national de la Voiture est un musée national à part entière depuis 1927, qui n'est pas nécessairement tenu de rester lié au Château. D'ailleurs, le rapport Farman and Partners de 2006 soulignait que le musée national de la Voiture était un produit d'appel à ne pas négliger.

Gérard CAZOBON estime que l'argument de l'éloignement du site de Compiègne n'est pas recevable. Il rappelle que le Château de Pierrefonds est également éloigné, mais réussit à attirer 150 000 visiteurs pour un total de dix agents, alors que Compiègne n'attire que 80 000 visiteurs pour un total de 120 agents.

Gérard CAZOBON note que, selon le directeur, il convient s'agissant du musée national de la Voiture de « *rendre l'ensemble vivant et de faire comprendre comment marchent les véhicules* ». Cependant, il attend toujours que ce musée soit doté d'une perspective d'exploitation cohérente.

Gérard CAZOBON rappelle que le PSC date de 2007 et non de 2008, et qu'aucune des préconisations qui y sont inscrites n'a encore été réalisée.

Marie-Christine LABOURDETTE considère que ce point ne relève pas du comité technique.

Gérard CAZOBON relève que le rapport « se gargarise » de l'ouverture en continu des musées : or, celle-ci, en vigueur depuis 1999, a été interrompue par la seule volonté de la direction locale, sans concertation avec les instances du dialogue social.

Brigitte ROQUENCOURT regrette qu'à Compiègne, entre les préconisations du rapport et la mise en œuvre de certaines d'entre elles, comme l'ouverture en visite libre en continu, aucune discussion n'ait été ouverte avec les instances représentatives du personnel. Le CHSCT aurait notamment pu être consulté dans la mesure où les conditions de travail s'en trouvaient modifiées.

Brigitte ROQUENCOURT précise qu'autrefois, comme l'a rappelé Gérard CAZOBON, l'établissement était ouvert en continu, mais en visite commentée. Désormais, l'établissement est ouvert en continu en visite libre, ce qui change significativement la donne.

Brigitte ROQUENCOURT signale que les expositions temporaires restent ouvertes en visite libre le midi, et que les agents ont également été sollicités récemment pour maintenir ouverts les grands appartements et le musée du second Empire durant cette pause méridienne. Ayant respecté ces consignes, les agents ont cependant été sommés, malgré la fin de l'exposition temporaire, de maintenir les musées du second Empire ouverts durant la pause méridienne. Cette situation difficile à gérer pour les agents n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable au sein des instances, et notamment du CHSCT.

Françoise PINSON encourage vivement l'administration à entendre les observations et requêtes des personnels de Compiègne. En effet, pour favoriser l'accès du public à la culture par une ouverture complète (et non pas « continue », ce dernier terme ne relevant pas de la légalité selon Françoise PINSON), des renforts s'avèrent nécessaires en termes d'emploi. La seule bonne volonté ne peut suffire à long terme. Françoise PINSON demande à l'administration de porter cette demande auprès du DGP.

Marie-Christine LABOURDETTE estime que cette question de l'organisation du travail et des horaires relève surtout du CHSCT local. Elle se déclare dans l'incapacité de répondre aux requêtes précédemment exprimées sur ce sujet dans le cadre de ce comité technique. Elle suggère en revanche qu'un nouvel état des lieux soit réalisé, assorti d'un réexamen des procès-verbaux des CHSCT précédents durant lesquels ces points avaient été débattus. Ainsi pourra être clarifiée la situation des agents par rapport aux périodes d'ouverture qu'ils sont censés respecter.

S'agissant des problèmes d'effectifs du SCN globalement, et de Blérancourt en particulier concernant la réouverture, évoqués par Françoise PINSON et Gérard CAZOBON, Marie-Christine LABOURDETTE observe que l'organisation de la surveillance de nuit est un sujet complexe dans nombre d'établissements, qui nécessite effectivement d'être étudiée. Elle signale néanmoins que les effectifs de Blérancourt ont déjà été renforcés afin d'assurer une réouverture de meilleure qualité, et précise que les six mois d'ouverture de l'année 2017 constitueront une période-test afin d'envisager un processus complet d'ouverture en année pleine. Dans ce contexte, elle suggère à chacun de s'accorder un temps d'ajustement.

Concernant le musée national de la Voiture, Marie-Christine LABOURDETTE affirme être très attachée à l'existence des musées nationaux, chacun possédant sa spécificité propre. Les regroupements administratifs n'empêcheront donc pas que les musées nationaux continuent à exister pour eux-mêmes. Il est donc évident, que le musée national de la Voiture et du Tourisme existe pour lui-même, au sein du service à compétence nationale, tout comme Blérancourt ou les musées dédiés au second Empire.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que l'existence des espaces d'exposition du musée national de la Voiture au sein du palais de Compiègne reste un sujet fondamental par rapport à

l'ensemble des autres missions et fonctions du musée national et de celles des musées du Second Empire. Cette question devra être considérée lors du déménagement envisagé du musée national de la Voiture dans les Grandes Écuries du Roi (qui étaient la propriété des haras nationaux et qui appartiennent désormais à l'ARC, Agglomération de la Région de Compiègne). Ces travaux relèvent d'un très lourd investissement qui nécessite de prendre en considération le contexte global.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle à ce titre que le directeur est totalement engagé sur cette mission, qui fait partie intégrante des priorités du Ministère dans le traitement des musées nationaux. La collection du musée national de la Voiture est remarquable : elle mérite de trouver une place de choix et d'être revalorisée sur le site de Compiègne. Aucune solution évidente ne s'est encore imposée sur ce sujet. Les études sont en cours. Un conservateur très compétent travaille actuellement sur ce dossier, ce qui prouve que le Ministère est conscient de cette richesse à exploiter et mettre en valeur.

Blandine CHAVANNE fait remarquer que le rapport différencie bien la journée d'ouverture continue du musée de la journée de travail des agents incluant une pause.

Cécilia RAPINE s'enquiert de la nature des contrats envisagés pour les sept nouveaux emplois prévus.

En outre, consciente de la difficulté à recruter des agents, non pas en raison de l'emplacement du site, mais des délais existant au Ministère, Cécilia RAPINE s'interroge sur la date d'arrivée de ces nouveaux agents. En effet, dans l'optique d'une première visibilité de l'ouverture sur six mois, ces agents devraient donc être déjà arrivés.

Cécilia RAPINE enjoint le Ministère à mettre en adéquation ses ambitions et ses moyens. En effet, il n'est pas possible de coupler une grande ambition artistique, culturelle et d'ouverture au public, sans une politique d'effectifs efficace. Elle rappelle à ce titre que le musée Picasso était parvenu à réintégrer plus de 40 emplois, au terme d'une longue lutte.

Par ailleurs, Cécilia RAPINE revient sur le sujet des travaux. Il est très important que le CHSCT local en soit informé, car cela relève de ses prérogatives. Il pourra dès lors organiser des visites, les zones de travaux s'avérant des zones de risques et de dangers potentiels pour les agents. Il est courant, en effet, que les personnels ne sachent pas si la zone dans laquelle ils travaillent sera concernée ou non par des travaux, ce qui nuit à leurs conditions de travail. Par exemple, l'empoussièrlement, qui provoque des dommages très graves sur la santé, requiert de prévenir les agents, afin qu'ils puissent éviter les zones concernées. Un travail de mise au point est donc requis afin que le CHSCT local puisse retrouver ses prérogatives, que ce soit du côté des représentants du personnel ou de celui de l'administration. Dans ce contexte, Cécilia RAPINE demande que soit mis à disposition des représentants du personnel le calendrier des travaux prévus avec l'OPPIC.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle qu'il a été décidé, la veille de la présente réunion, de remettre en fonctionnement le CHSCT local, avec un ordre du jour sur lequel les parties s'accorderaient unanimement. Un point sur le calendrier des travaux pourra ainsi y être inscrit.

Carole ETIENNE-BOISSEAU confirme que la sous-direction des affaires financières et générales, ainsi que la Direction générale des patrimoines, sont déterminées à faire en sorte que les sept postes prévus pour le site de Blérancourt soient pourvus en temps et en heure. Les services se sont ainsi « mis en ordre de marche » et les postes ont été publiés. À ce jour, ces sept emplois se répartissent entre un technicien des services culturels et six postes d'adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage.

Les modalités de pourvoi prévues sont les suivantes :

- Le technicien des services culturels disposera d'un logement en nécessité absolue de service (NAS) à Blérancourt ; le poste devrait être pourvu par la voie de la liste complémentaire du

concours de technicien des services culturels, avec une affectation prévue pour le mois de mai ou de juin 2017 au plus tard. Un agent actuellement en poste à Compiègne devrait bénéficier de cette nomination.

- S'agissant des postes d'accueil, de surveillance et de magasinage, le poste d'ASM pour le développement culturel est diffusé sur la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP). Deux postes d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage sont également diffusés sur la BIEP. Deux agents en poste à Compiègne sont susceptibles d'être candidats à ces postes ciblés pour eux, dans la mesure où ceux-ci avaient manifesté leur intérêt pour rejoindre Blérancourt. Un poste d'ASM surveillance aurait par ailleurs vocation à accueillir un travailleur en situation de handicap. Le dossier est en cours de constitution par les services de Compiègne. Un autre poste d'ASM a fait l'objet d'une demande d'emploi réservé, qui sera publié sur la BIEP afin de multiplier les chances de succès ; enfin, un poste d'ASM avec logement NAS fait également l'objet d'une prévision de recrutement sur emploi réservé, avec publication sur la BIEP.

Cécilia RAPINE demande si les postes des agents qui quitteront Compiègne seront pourvus.

Marie-Christine LABOURDETTE répond par l'affirmative.

Carole ETIENNE-BOISSEAU confirme que les remplacements seront assurés à Compiègne, puisqu'une augmentation de quatre emplois par rapport à l'effectif initial est envisagée pour 2017.

Gérard CAZOBON reconnaît que des indications de travaux ont parfois été apportées en CHSCT. Cependant, beaucoup de travaux, comme la réduction des vestiaires des agents ou le déménagement des bureaux, n'ont fait l'objet d'aucune discussion au sein du CHSCT.

Par ailleurs, Gérard CAZOBON déplore que le musée national de la Voiture ne bénéficie toujours pas d'une « autonomie financière ». Ce musée ne possède d'ailleurs aucune autonomie.

Enfin, Gérard CAZOBON peine à croire que le déménagement du musée national de la Voiture vers les grandes écuries se concrétisera. En effet, il imagine mal l'État construire sur un terrain qui ne lui appartient pas.

Marie-Christine LABOURDETTE assure que le CHSCT local fonctionnera à nouveau sur des bases clarifiées, comme les négociations de la veille l'ont également établi. La mise en place du premier CHSCT local bénéficiera d'ailleurs de l'appui bienveillant de Carole ETIENNE-BOISSEAU. Cette dernière a accepté d'accompagner le SCN sur ce sujet, ce qui constitue une garantie de bon fonctionnement et de respect du périmètre et des prérogatives de l'instance.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que des formations sont prévues pour l'ensemble des personnes présidant, animant ou membres des CHSCT, que ce soit du côté de l'administration ou des représentants du personnel. L'ensemble des personnels de Compiègne concernés suivront ces formations.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que s'agissant du musée national de la Voiture, « l'autonomie financière » ne se justifie pas dans la mesure où il s'agit d'un seul et même service à compétence nationale. Structurellement, les SCN sont ainsi dotés chaque année d'un budget réparti ensuite, sous l'autorité du directeur, en fonction des besoins des différents services. Cette répartition relève de l'autonomie de gestion à laquelle a droit tout directeur de SCN.

En ce qui concerne les haras, les études sont en cours. Les collectivités territoriales ayant exprimé leur volonté de voir ce musée se développer, le positionnement géographique du musée sera donc déterminé en fonction de leur décision. Actuellement, la phase d'étude porte sur diverses hypothèses d'emplacement possible, dont les haras mais également les espaces du palais, ou éventuellement d'autres lieux encore. Ce musée nécessite un traitement considérable au niveau budgétaire, qui devra être pris en compte dans les priorités financières du Ministère.

Marie-Christine LABOURDETTE, après avoir assuré que le point d'information sur Compiègne ferait l'objet d'un suivi régulier au sein du comité technique, propose de traiter les autres sujets à l'ordre du jour.

Concernant l'emploi, **Pedro BOUROUH-PASTOR** rappelle la position de la CGT. Cette dernière demande expressément à l'administration d'éviter de recourir à l'externalisation en cas de manque de candidatures.

Marie-Christine LABOURDETTE confirme que ce souhait a été entendu par l'administration.

Françoise PINSON demande, au nom de la CGT, qu'un point d'information sur Compiègne soit mis à l'ordre du jour du CHSCT spécial Musées.

Marie-Christine LABOURDETTE signale qu'il ne sera pas aisé d'accéder à cette requête.

Carole ETIENNE-BOISSEAU affirme que ce point sera traité uniquement en comité technique.

Gérard CAZOBON souligne que le manque d'organisation au sein du SCN palais de Compiègne/château de Blérancourt occasionne de la souffrance au travail. Il évoque notamment le cas « d'un agent en danger, qui a été harcelé sexuellement », et demande à la Direction quelles mesures sont envisagées afin de remédier à cette situation. Pour sa part, Gérard CAZOBON demande que cette personne soit mutée à Paris, conformément au souhait qu'elle a exprimé.

Gérard CAZOBON tient à alerter l'administration, publiquement, lors de ce CT, sur les nombreux « cas lourds » de souffrance au travail recensés à Compiègne,

Cécilia RAPINE rappelle que lors de la négociation du 2 mars sur le préavis de grève, l'absence d'organigramme et de PSC actualisé a été soulignée. Ce manque pénalise le fonctionnement aussi bien d'un point de vue scientifique qu'en termes d'organisation du travail. Selon Cécilia RAPINE, l'organigramme devra être réétudié aussi bien en CHSCT local à Compiègne qu'en CT musées.

Marie-Christine LABOURDETTE rassure Gérard CAZOBON au sujet de la prise en compte des risques psycho-sociaux (RPS). En effet, l'administration a proposé aux organisations syndicales – et cette proposition figure dans le relevé de conclusions des négociations de la veille – qu'un organisme extérieur assure une prestation de diagnostic et de prévention des RPS.

En ce qui concerne le cas particulier évoqué précédemment, Marie-Christine LABOURDETTE invite Gérard CAZOBON à proposer à la personne concernée de prendre rendez-vous le plus rapidement possible avec le bureau des ressources humaines de la Direction générale des patrimoines, qui sera informée de cet appel et pourvoira au traitement de ce projet de mobilité.

En conclusion de son intervention, Marie-Christine LABOURDETTE remercie les membres de l'instance pour la tenue et la qualité de ce débat.

III. Point d'information relatif à la fréquentation des musées en 2016 (pour information)

Marie-Christine LABOURDETTE remercie Madame LALLEMENT, chef du département de la politique des publics, d'avoir rejoint la séance pour ce point.

Emmanuelle LALLEMENT se propose de présenter les chiffres de fréquentation pour les musées et monuments. Les chiffres de 2016 seront ainsi illustrés par une mise en perspective avec ceux de 2015 et 2014. Elle indique par ailleurs que le document qui a été distribué en séance constitue une actualisation de celui qui avait été communiqué préalablement aux membres du comité. Il contient les chiffres consolidés ainsi que les perspectives 2017.

Emmanuelle LALLEMENT explique que deux types de fréquentation peuvent être analysés : la fréquentation déclarée et la fréquentation constatée. La composition sociale et la satisfaction des visiteurs constituent d'autres indicateurs, qui ne seront pas traités ici.

Concernant la fréquentation déclarée, la dernière enquête disponible est celle du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), qui a interrogé en juin 2016 un panel de 2 000 Français représentatifs de la population du pays. La démocratisation de la pratique culturelle de la visite patrimoniale semble se consolider, puisque selon l'enquête du CREDOC, 67 % des Français ont visité un musée, un monument ou une exposition en 2016, ce qui représente une hausse de trois points par rapport à 2014, et une augmentation de six points par rapport à 2012. 44 % des Français ont visité un musée ou une exposition temporaire, ce qui correspond à une augmentation notable par rapport à 2014.

Emmanuelle LALLEMENT précise que 29 % des Français ont visité un musée de beaux-arts (soit une hausse de 2 % par rapport à 2014). Vient ensuite la fréquentation des musées d'art moderne et contemporain, suivis des musées d'histoire naturelle, de sciences et de l'industrie, des musées de la photographie, des musées d'archéologie et de préhistoire, des musées de sociétés et de civilisations, et enfin des musées d'architecture, de design et d'art décoratifs.

La synthèse de cette enquête du CREDOC sera publiée très prochainement sur le site des ressources du département de la politique des publics.

S'agissant de la fréquentation constatée, Emmanuelle LALLEMENT indique que des chiffres fiables peuvent être obtenus sur trois périmètres.

- Le périmètre le plus important représente l'ensemble des institutions patrimoniales relevant de la DGP.
- Le périmètre intermédiaire représente les musées et monuments nationaux.
- Le dernier périmètre, qualifié de « panel post-attentat », représente 22 établissements depuis 2015, et présente plus spécifiquement des données mensuelles.

Deux outils permettent de collecter ces données de fréquentation :

- l'outil PatrimoStat, qui enregistre trimestriellement via la plateforme Opus, pour les musées et monuments nationaux, le nombre d'entrées payantes ou gratuites ;
- le questionnaire adressé annuellement à l'ensemble des musées.

Emmanuelle LALLEMENT rapporte qu'au total, les musées de France ont enregistré 61,7 millions d'entrées en 2015, les monuments 9,9 millions d'entrées et les services d'archives 1,4 million de visites.

Les estimations concernant tous les sites labellisés ne sont quant à elles pas consolidées : il s'agit des monuments historiques, des autres musées et de certains événements tels que la Nuit des Musées ou encore les Journées européennes du Patrimoine.

En 2017, dans le cadre de la reconfiguration des régions, le département de la politique des publics a cherché à déterminer comment se répartissaient, territorialement, les musées de France en rapport au nombre de musées et aux chiffres de fréquentation.

La région Île-de-France est celle qui concentre toujours le plus grand nombre d'entrées, avec plus de 36 millions d'entrées pour 142 musées. Suivent quatre régions ayant enregistré plus de 3 millions d'entrées, une région avec un nombre d'entrées situé entre 2 et 3 millions, quatre régions avec un nombre d'entrées variant entre 1 et 2 millions, deux régions avec un nombre d'entrées situées entre 900 000 et 1 million et six régions ayant enregistré moins de 300 000 entrées.

Par ailleurs, en 2015, la fréquentation globale des monuments nationaux atteignait 9,9 millions d'entrées. La région Île-de-France générait le plus d'entrées, avec plus de 4 millions de tickets, suivie de la Normandie, avec un peu plus d'un million. La région Centre-Val-de-Loire enregistrait quant à elle 442 000 entrées pour le Centre des monuments nationaux (CMN) et 1 226 000 entrées pour Chambord.

Emmanuelle LALLEMENT assure que ces chiffres seront actualisés pour 2016, dès que possible.

Elle précise ensuite les données de fréquentation dans les musées nationaux et de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP).

Depuis 2012, année de fréquentation exceptionnelle (plus de 33 millions d'entrées), les chiffres de fréquentation connaissent une baisse. L'année 2015, plus particulièrement en raison des attentats de début et de fin d'année, a connu une baisse de 5 % par rapport à 2014, avec 32 millions d'entrées. En 2016, 29 millions d'entrées sont enregistrées, soit une baisse de - 9 %. Ce fléchissement est observé surtout sur les sites parisiens (- 8 %) et en Île-de-France hors Paris (- 10 %). La région PACA enregistre quant à elle une forte augmentation globale (+ 8 %), en raison de la popularité du MuCEM et de la réouverture du Musée Chagall.

Les expositions Rmn-GP et musée du Luxembourg qui avaient augmenté en 2014 ont connu quant à elles un recul de 33 % en 2016.

La baisse moyenne de fréquentation pour les monuments nationaux et Chambord s'établit à 7 % pour l'année 2016. La baisse en Île-de-France s'établit à -12,6 %, avec des reculs importants pour certains sites tels que l'Arc de Triomphe, Notre-Dame et la Conciergerie. Le mois de décembre a vu cependant l'amorce d'une légère hausse des entrées. Dans les autres régions, les situations sont contrastées puisque le Mont-Saint-Michel a enregistré une baisse de fréquentation de 7 % alors que les tours de La Rochelle ont enregistré une hausse de 13 %.

Emmanuelle LALLEMENT se propose d'évoquer les fréquentations gratuites et payantes dans les monuments et musées nationaux. Elle rappelle au préalable que la gratuité peut être catégorielle (pour les Européens de moins de 26 ans par exemple) ou liée à un jour de la semaine (le dimanche hors haute saison).

S'agissant des musées nationaux, en 2012, les entrées gratuites représentaient 35 % de la fréquentation totale. Elles ont enregistré un léger repli de deux points en 2015, pour ne plus représenter que 33 %. En quatre ans, les entrées gratuites ont ainsi accusé un recul de 9 %, soit près d'un million d'entrées. Plusieurs hypothèses sous-tendent ces chiffres, notamment la chute des visites scolaires et la suppression des dimanches gratuits en haute saison au musée du Louvre à partir de 2014.

Concernant les monuments, on enregistrait plutôt une hausse des fréquentations gratuites entre 2012 et 2015 (de 33 % à 39 %). À l'inverse, en 2016, ce nombre d'entrées gratuites est en baisse dans les monuments (de 39 % à 35 %). Cette baisse s'explique peut-être par la diminution du nombre de commémorations et la baisse de fréquentation moins importante dans les monuments que dans les musées.

Emmanuelle LALLEMENT présente ensuite le périmètre « post-attentats », créé à l'initiative du cabinet après les attentats du 13 novembre 2015. D'abord hebdomadaire, ce dispositif de remontée des fréquentations est devenu mensuel. Ainsi, chaque mois, les chiffres de fréquentation d'un panel de 14 musées (Louvre, Orsay, Orangerie, Quai Branly, Arts décoratifs, Picasso, Rodin, Centre Pompidou, la CAPA, MNHI, Musée national du Moyen Age, MuCEM, Châteaux de Fontainebleau et de Versailles, Galeries nationales du Grand Palais et Musée du Luxembourg) et 6 monuments (Arc de Triomphe, Panthéon, Conciergerie, tours de Notre-Dame, Mont-Saint-Michel, Château de Chambord) sont présentés.

En 2016, la fréquentation de ces 22 établissements s'élève à 31 millions d'entrées, ce qui représente un recul de 11 % par rapport à 2015 et de 15 % par rapport à 2014.

Tout comme 2015, l'année 2016 s'est avérée particulière en raison des répercussions des attentats terroristes, des mouvements sociaux et des inondations du printemps qui ont entraîné la fermeture de certains sites.

Par exemple, le musée du Louvre enregistre une baisse de fréquentation de 17 % en 2016 par rapport à 2015, le musée d'Orsay une baisse de 13 %, l'Arc de Triomphe de 24 % et les tours de Notre-Dame de 14 %.

Cependant, le Centre Pompidou enregistre une hausse de ses entrées de 9 %, notamment par l'effet de l'exposition Magritte et le MuCEM une hausse de 10 % avec l'effet de l'exposition Picasso. Les Arts décoratifs ont enregistré quant à eux une hausse de 124 % en raison de l'exposition *Barbie* qui a attiré un nombre considérable de visiteurs.

Sur le périmètre post-attentats, les entrées scolaires sont établies à 1,147 million d'entrées, ce qui constitue une chute de 18 % par rapport à 2015 et de 38 % par rapport à 2014. En 2015, le plan Vigipirate avait en effet interdit les visites scolaires, et malgré la levée rapide de cette interdiction, son effet avait duré sur l'ensemble de l'année. L'hypothèse des coûts de transports, de plus en plus élevés, pourrait également expliquer ces baisses conséquentes.

Parmi les établissements qui accueillent le plus de public en provenance de l'étranger, le Louvre perd 2 % en décembre 2016 par rapport à décembre 2015. On observe ainsi une baisse de la fréquentation touristique étrangère. À l'inverse, chaque musée révèle que le public touristique français n'a pas déserté les établissements. Le Musée d'Orsay affiche une progression de la proportion des touristes étrangers, puisqu'en décembre 2016 il enregistre la visite de 53 % de touristes d'origine étrangère contre 46 % en décembre 2015. Au domaine de Versailles, on comptabilise 75,6 % de touristes étrangers en 2016 contre 71 % en 2015. Le Centre Pompidou a pâti quant à lui d'une chute des visites de touristes étrangers compensée, notamment pendant les vacances scolaires, par le public français.

Emmanuelle LALLEMENT présente les perspectives 2017 sur le panel post-attentats. Pour le mois de janvier 2017, la fréquentation de ce panel de 22 établissements se monte à 2 179 290 entrées. Ce chiffre constituerait une hausse de 23 % par rapport à janvier 2016. L'amorce de hausse constatée à la fin de l'année 2016 semble donc se confirmer. La bonne tenue des expositions qui ont débuté en 2016 et se poursuivent cette année, la programmation et la communication en lien avec les anniversaires du Centre Pompidou et du Musée d'Orsay pourraient expliquer cette progression.

En outre, en janvier 2017, la fréquentation des scolaires connaît une progression de 53 % par rapport à janvier 2016, et de 117 % par rapport à janvier 2015. Le déficit reste de 31 % par rapport à l'année 2014.

Enfin, Emmanuelle LALLEMENT fait remarquer la légère reprise de fréquentation des publics étrangers dans certains établissements, notamment le Louvre, le Musée d'Orsay, le Château de Versailles, le Château de Chambord et le Château de Fontainebleau. Le recul de ces publics est notable en revanche dans les musées de l'Orangerie, des Arts décoratifs, de l'Histoire de l'immigration et la CAPA.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie Emmanuelle LALLEMENT pour cette présentation très complète.

Yann LEROUX remercie à son tour Emmanuelle LALLEMENT pour son intervention qui remet notamment à jour les dernières études du CREDOC. Il demande si la question posée par le CREDOC concernant le taux de pratique de visite muséale des Français porte sur l'ensemble des musées ou se focalise plus précisément sur les musées de France.

Yann LEROUX souhaite savoir si le MuCEM tel qu'il a été mentionné par Emmanuelle LALLEMENT renvoie au musée ou au site dans son intégralité, jardins compris.

Yann LEROUX signale que la chute de la fréquentation des publics scolaires est peut-être liée également à un durcissement des règles d'encadrement des groupes scolaires.

Yann LEROUX revient sur l'évolution de la fréquentation des touristes étrangers. Il rappelle que l'industrie touristique est extrêmement fluctuante. Il note en outre que les régions ont effectué un travail conséquent, à la suite des attentats, pour mettre en avant leur patrimoine.

Emmanuelle LALLEMENT répond que la question posée dans le cadre de l'étude du CREDOC englobe les musées, les monuments et les lieux de patrimoine, sans notion de périmètre.

Emmanuelle LALLEMENT note que l'enquête du CREDOC met en exergue un réel décroisement social à l'œuvre dans la pratique de visite des expositions, musées et sites patrimoniaux. Des signes de démocratisation se font jour très clairement. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le hors-les-murs est très plébiscité et s'avère la pratique où le décroisement social est le plus fort, peut-être parce qu'il exige moins de préparation à la visite. L'enquête du CREDOC a également montré le développement de la pratique d'Internet en lien avec une visite d'un site patrimonial, que ce soit pour s'informer avant la visite ou pour partager sur les réseaux sociaux après la visite.

Emmanuelle LALLEMENT précise que les chiffres de fréquentation donnés pour le MuCEM sont ceux issus de la billetterie du musée.

Cécilia RAPINE remercie également Emmanuelle LALLEMENT pour son intervention. Elle déplore que les journées nationales de l'archéologie et les journées régionales de l'archéologie ne soient toujours pas prises en compte dans les événements dont la fréquentation est estimée.

Emmanuelle LALLEMENT souscrit entièrement à ces propos et signale que le prochain PatrimoStat pour 2015 et 2016 offrira des chiffres de fréquentation prenant en compte des événements tels que les journées de l'archéologie, les rendez-vous aux jardins et la journée nationale de l'architecture.

Marie-Christine LABOURDETTE fait remarquer que les comparaisons entre ces différents événements ne sont pas forcément pertinentes. A titre d'exemple, la Nuit des Musées, qui correspond à une ouverture des établissements de trois ou quatre heures supplémentaires, ne peut être comparée à périmètre égal avec des week-ends entiers consacrés à l'archéologie par exemple.

Cécilia RAPINE confirme qu'en effet, ces chiffres ne peuvent être comparés dans la mesure où ils sont établis à partir d'indicateurs différents. Cependant, ils témoignent de l'intérêt et de l'attachement des Français ainsi que des visiteurs étrangers au patrimoine français. Malgré la baisse de fréquentation observée, 33 millions de personnes continuent de se déplacer dans un site patrimonial. Cette forte vitalité, qui justifie les renforcements d'effectifs, invite également à inventer de nouveaux parcours de visite qui permettraient de sortir de l'hyper-fréquentation.

Cécilia RAPINE considère qu'il s'agit là de questions de fond, qui relèvent des politiques culturelles, et qui devraient être abordées dans les CT locaux et au CT Musées. C'est d'ailleurs à cette problématique que le Président de la République a tenté de répondre en proposant l'ouverture sept jours sur sept. Pour autant, ce n'est pas en ouvrant un jour de plus que l'on propose une réponse appropriée. Il faut aussi impliquer les équipes scientifiques et les équipes de médiation, pour élaborer des parcours qui peuvent être différenciés. En effet, la culture doit permettre d'encourager une ouverture d'esprit, et non pas renforcer l'hyper-fréquentation en entraînant tous les flux de touristes, par exemple, devant le portrait de La Joconde. L'exposition *Barbie* est en cela un exemple de réussite, car elle a pu inciter les enfants à se rendre au musée.

Cécilia RAPINE rappelle en outre que le CT Musées a aussi pour prérogative de faire entendre les positions des organisations syndicales sur ces questions de politique culturelle. Par exemple, le débat sur le musée du XXI^e siècle permet aux représentants du personnel de relayer la parole

des agents qui sont en première ligne sur les sites, sur ces thèmes qui touchent à la politique des publics.

Françoise PINSON remercie Emmanuelle LALLEMENT pour les informations précieuses qu'elle a présentées. Elle souhaiterait que lors d'un prochain CT, ce sujet puisse faire l'objet de discussions plus nourries. En effet, il s'agit là d'un aspect crucial du travail des personnels et d'une des préoccupations centrales des organisations syndicales.

Françoise PINSON aurait souhaité par ailleurs que l'étude se focalise davantage sur les tarifs, qui ont augmenté de façon significative ces dernières années. L'absence de ces informations fausse quelque peu l'analyse des données relatives à la fréquentation.

Enfin, Françoise PINSON partage également les propos de Cécilia RAPINE concernant l'hypo et l'hyper-fréquentation. En effet, les représentants du personnel avaient déjà alerté le Ministère à ce sujet, notamment en ce qui concerne la Bretagne ou le Centre-Val-de-Loire, qui restent à l'écart des tour-opérateurs.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que le Ministère n'a absolument pas la main sur ces sujets. En effet, l'économie touristique, la capacité à développer des réseaux d'accueil hôtelier, de restauration ou la mise en place de circuits culturels efficaces relèvent des comités régionaux du tourisme ou des comités départementaux. Ce sont les grandes régions qui se doivent à présent d'assumer ces politiques et non l'État.

Marie-Christine LABOURDETTE observe que souvent, des musées de petite et moyenne taille parviennent à augmenter leur fréquentation grâce à des programmations mutualisées. C'était le cas par exemple de la grande exposition autour du japonisme qui s'est déroulée en Bretagne il y a quelques années, et qui rassemblait près de vingt musées, permettant à la fréquentation d'augmenter de manière spectaculaire. De même, la fréquentation en Normandie augmente fortement une année sur deux, en raison du festival Normandie impressionniste.

Marie-Christine LABOURDETTE en conclut que si les musées sont de formidables vecteurs de développement touristique, il est nécessaire que les acteurs locaux soient également moteurs en matière de culture. L'État les accompagne, notamment à travers les expositions portant le label « d'intérêt national », réparties de manière cohérente sur l'ensemble du territoire, qui permettent d'augmenter la fréquentation de ces musées locaux de 20 à 25 %.

Emmanuelle LALLEMENT annonce que son équipe travaille actuellement sur la création d'un outil permettant de visualiser en temps réel l'ensemble des tarifs des musées, non seulement du billet d'entrée mais aussi des prestations qui y sont liées (telles que les audio-guides, etc.)

Elle confirme que les labels permettent d'apporter une visibilité aux musées : c'est le cas par exemple des 212 « Maisons des illustres », qui contribuent à mettre en lumière des sites dont la notoriété est parfois faible. Emmanuelle LALLEMENT signale qu'un guide national sur les « Maisons des illustres » sera publié prochainement.

Françoise PINSON souhaite savoir par qui ce guide sera élaboré.

Emmanuelle LALLEMENT répond qu'il est produit conjointement par le ministère et les éditions du Patrimoine.

Françoise PINSON constate que le public regrette la fin de l'ouverture dominicale gratuite, au Louvre par exemple. Elle souhaite par ailleurs que le Ministère présente aux représentants du personnel une synthèse des résultats des labellisations.

Marie-Christine LABOURDETTE se déclare favorable à la présentation des résultats des labellisations « Maisons des illustres » et des expositions d'intérêt national. Elle note que cette politique mise en œuvre depuis une dizaine d'années a eu un très fort retentissement auprès du public.

Françoise PINSON souhaite également que soient notifiées les fermetures de petits établissements, lorsqu'elles adviennent.

Emmanuelle LALLEMENT rapporte que l'outil PatrimoStat fait mention du nombre de musées fermés.

Blandine CHAVANNE estime que cette donnée relative au nombre de musées fermés n'a pas une grande signification. En effet, elle rappelle que les fermetures de musées peuvent être liées à des travaux, par exemple. De plus, certains petits musées n'ouvrent qu'en période touristique. Blandine CHAVANNE se déclare donc réticente à diffuser une liste de musées fermés, qui n'aurait pas de sens sans explications associées.

S'agissant des dimanches gratuits, elle souligne qu'il s'agit de moments extrêmement importants pour les musées en région. En effet, nombre d'entre eux mettent en place à ces moments-là des opérations spécifiques telles que des visites en familles, des animations, etc.

Blandine CHAVANNE ajoute que les dimanches de gratuité constituent un effort supplémentaire à réaliser pour les collectivités territoriales, lesquelles ne sont pas obligées de suivre la directive nationale. Sur certains territoires, cet effort est d'autant plus louable que le public accueilli n'est pas familier des musées.

Gérard CAZOBON fait remarquer que les éléments présentés par Emmanuelle LALLEMENT sont issus d'un sondage. Il considère en outre que la limite entre culture et divertissement est parfois floue et que les deux notions ont parfois été confondues. Il estime qu'il faut revenir aux fondamentaux, à savoir à la préservation du patrimoine, la transmission et la diffusion.

Revenant sur la baisse de fréquentation des publics scolaires, Gérard CAZOBON souligne le rôle primordial des services pédagogiques. Si un enfant ne bénéficie pas d'une éducation à la culture tout au long de sa scolarité, il sera difficile de le faire entrer dans un musée. À cet égard, les représentants du personnel de SUD-Culture considèrent que les musées restent chers, notamment pour les familles de trois ou quatre enfants. Gérard CAZOBON regrette ainsi l'époque où les musées étaient gratuits. Il se rappelle une discussion avec Françoise CACHIN, qui avait un jour annoncé : « *Les musées seront payants, le billet d'entrée coûtera un franc.* » Gérard CAZOBON avait alors répondu : « *Madame, vous mettez le pied dans la porte.* » Les faits lui ont finalement donné raison.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que de nombreux musées ont toujours été payants.

Gérard CAZOBON s'interroge sur les intentions du Service des Musées de France vis-à-vis de l'outil évoqué par Madame LALLEMENT.

Marie-Christine LABOURDETTE répond qu'il en est fait le meilleur usage possible, puisqu'il s'agit d'un outil de pilotage destiné par exemple à inciter les musées, dans les régions caractérisées par l'hypo-fréquentation, à développer différentes actions. Cet outil peut également permettre d'identifier les régions où peuvent être initiées des expositions d'intérêt national. Il permet aussi de se rendre compte, dans le dialogue avec l'ensemble des musées nationaux, que des axes de politique culturelle bien précis sont essentiels, notamment en matière d'accompagnement des publics. L'analyse de la répartition entre entrées payantes et gratuites permet en outre de travailler de concert avec le département de la politique des publics sur les évolutions tarifaires demandées aux musées.

Marie-Hélène THIAULT revient sur les leçons à tirer concernant le goût du public pour le hors-les-murs, et les liens possibles entre collections et sites patrimoniaux. La FSU est intervenue dans le cadre de la mission « Musée du XXI^{ème} siècle » en insistant sur ces sujets, et sur le fait que les problèmes d'hypo et d'hyper-fréquentation pourraient aussi être résolus par la création de liens entre des monuments, des collections archéologiques de musées et des sites archéologiques. Or, ce type de partenariats n'a pas de visibilité sur le site du Ministère de la Culture, contrairement à l'Espagne, où des parcours thématiques ou chronologiques sont par exemple disponibles sur le

site officiel du Ministère de la Culture. Marie-Hélène THIAULT considère ainsi que le patrimoine archéologique reste encore à valoriser.

Enfin, Marie-Hélène THIAULT souhaiterait connaître la raison des chiffres manquants concernant les touristes français et étrangers dans certains établissements (Cluny, Quai Branly, Picasso, Rodin). Elle s'interroge également sur l'origine de ces données.

Emmanuelle LALLEMENT répond que les données d'entrées sont issues des billetteries. Selon leur configuration, ces systèmes permettent d'entrer ou non l'origine géographique des visiteurs, sachant qu'en fonction de l'affluence, l'agent en charge de la billetterie n'a pas toujours le temps d'entrer ces données au moment de la vente. Il est également à noter que certains systèmes de billetterie empêchent de conclure une vente tant que l'agent n'a pas renseigné toutes les données demandées, alors que d'autres systèmes permettent d'aller directement à la vente.

Jean-Christophe TON-THAT invite à la prudence concernant la lecture des chiffres. Certes, les attentats ont eu des répercussions conséquentes sur la fréquentation, mais celle-ci dépend également des thèmes d'expositions choisis. Cependant, se limiter à des thématiques trop faciles afin d'assurer une fréquentation spectaculaire n'est pas nécessairement une solution.

Marie-Christine LABOURDETTE partage totalement les propos de Jean-Christophe TON-THAT. Le niveau de fréquentation n'est pas le seul critère permettant d'apprécier le succès d'une exposition.

Jennifer LELIEVRE constate que la fin de la gratuité des dimanches en haute saison est une mesure qui concerne d'autres musées que le Louvre, qui ne sont pas forcément touchés par l'hyper-fréquentation, par exemple le musée Rodin. Selon elle, il s'agit tout de même de la suppression d'une mesure de démocratisation. Elle note que le musée Rodin ne participe plus à la Nuit des Musées. De même, les journées du patrimoine sont organisées sur le site de Meudon, par souci d'économies. Par ailleurs, Jennifer LELIEVRE déplore la mise en place du billet unique de manière de plus en plus courante, une mesure destinée en réalité à masquer une augmentation des tarifs. Ainsi, à Versailles, la hausse du coût du droit d'entrée a d'ailleurs été mise en place afin de pallier la baisse de fréquentation.

Pedro BOUROUH-PASTOR considère que la baisse des fréquentations est également due au non-renouvellement des expositions permanentes. Dans certains établissements, un nombre considérable de pièces ne sont pas mises en valeur et restent confinées dans les réserves. La mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des visiteurs pourrait être éclairante sur ce point. Par ailleurs, Pedro BOUROUH-PASTOR s'étonne que les expositions temporaires organisées par la Rmn-GP imposent aux visiteurs le paiement d'un coût supplémentaire au droit d'entrée, ce qui n'est pas le cas pour les expositions temporaires organisées par les musées eux-mêmes.

En conclusion, **Marie-Christine LABOURDETTE** propose de mettre à l'ordre du jour du prochain CT les points suivants :

- la politique des labellisations (« Maisons des illustres », expositions d'intérêt national, etc.) ;
- la restitution des enquêtes de satisfaction ;
- la tarification.

Marie-Christine LABOURDETTE considère qu'il s'agit de points fondamentaux pouvant ouvrir sur des diagnostics en matière de politique culturelle et des publics.

IV. Point formation continue à la DGP : bilan de l'année 2016, offre de formation 2017 (pour information)

Jean-Pierre DEFRANCE indique en préambule que le bilan de l'année 2016 doit être apprécié à l'aune de deux circonstances particulières :

- le départ à la retraite de la responsable de formation, remplacée par Patricia FOURCADE en août 2016 ;
- la coexistence de deux bases de gestion des stages (la base Formation du Ministère de la Culture et la base interne au département pour les agents hors Ministère de la Culture), qui doivent à présent être croisées afin d'obtenir un bilan statistique complet sur l'année 2016.

En 2016, les formations dans les musées se sont déclinées selon une typologie récurrente au département depuis plusieurs années. Les formations post-recrutement, en particulier pour les agents d'accueil et de surveillance, ont ainsi été accompagnées de formations métiers-musées.

Une vingtaine de sessions de formations ont été proposées aux personnels de l'administration centrale et des SCN, sur des thèmes couvrant tous les aspects de la collecte, de la conservation, de la communication ou encore de la valorisation.

Deux autres secteurs faisaient également partie des priorités : celui de la sécurité-sûreté (avec notamment un stage sur le vol, la sûreté et la malveillance dans les musées), et celui de l'accueil des publics et la médiation numérique.

Enfin, l'offre de formation se concentrait sur des formations menées sur sites. Il était ainsi proposé aux agents soit de participer à des formations collectives proposées sur le catalogue, soit de suivre des formations sur site, organisées à la demande des établissements, et couvrant tout le spectre des champs possibles (secourisme, management, sûreté, accueil des publics, etc.). Au total, 63 formations autour des thématiques du public ont impliqué environ 350 stagiaires.

S'agissant de la programmation 2017, celle-ci fait partie, à la demande du secrétariat général, d'un plan pluriannuel 2017-2019. Quelques axes prioritaires ont ainsi été retenus parmi les six orientations pluriannuelles définies, et ont des conséquences directes sur les formations des personnels des musées :

- une orientation prioritaire dans le domaine de la sécurité-sûreté ;
- la poursuite de l'accueil des nouveaux arrivants et la mise en place de nouvelles formations post-recrutement ;
- la poursuite des formations à l'accueil du public (notamment les formations visant à la facilitation de l'accueil du public, tant du point de vue comportemental que du point de vue des outils à la disposition des agents pour accueillir le public) ;
- la formation délocalisée (*in-situ* dans les musées nationaux).

Par ailleurs, en 2016, le service formation a développé, avec l'appui du SMF, de nouvelles formations montées en direction des DRAC, grâce en particulier à la coopération des conseillers musées. Trois formations ont ainsi permis aux personnels chargés de l'informatisation des collections de rencontrer des publics issus des bassins des DRAC concernées.

Patricia FOURCADE apporte des précisions sur le volet post-recrutement, très important notamment depuis les vagues de recrutement de l'année 2015. Ces recrutements augmenteront en 2017 avec l'entrée de nouveaux agents d'accueil et de surveillance, ainsi que des chargés de documentation.

Concernant les formations post-recrutement en accueil et surveillance, une session pour les nouveaux techniciens des services culturels a été mise en place en 2017. Ces personnes ont été recrutées via des concours externes ou par détachement.

Par ailleurs, trois sessions seront organisées au cours de l'année, respectivement aux mois de mars, juin et octobre-novembre, pour les adjoints d'accueil-surveillance. Les 23 agents qui participent à la session de mars soit ont été recrutés récemment sans concours, soit étaient déjà en poste depuis 2014.

La formation environnement juridique pour le personnel d'encadrement des services d'accueil et surveillance passera quant à elle d'un format de trois à quatre jours, afin de tenir compte des évolutions intervenues dans les réglementations et textes de loi.

Marie-Christine LABOURDETTE rappelle que ces plans ont été présentés à la fois en CT ministériel, en ce qui concerne les grandes orientations stratégiques, et au CT de l'administration centrale afin de procéder à leur adoption.

Pedro BOUROUH-PASTOR regrette que ce bilan ne mentionne pas si les formations ont apporté satisfaction aux agents. Il fait état par ailleurs de l'inquiétude et de la souffrance au travail exprimée par les agents d'accueil et de surveillance, au regard de leurs conditions de travail. Enfin, il formule le souhait que tous les agents bénéficient systématiquement d'une formation post-recrutement de trois semaines.

Yann LEROUX considère, au nom du SUD Culture Solidaires, qu'il est toujours intéressant de disposer d'un bilan sur la formation. Toutefois, la validation d'un plan de formation en début d'année semble poser problème dans la mesure où certains agents ne peuvent s'en prévaloir lors de leur entretien d'évaluation de fin d'année.

Par ailleurs, il estime que la durée de certaines formations est trop élevée, avec une trop importante quantité d'informations à mettre ensuite en pratique.

Yann LEROUX relaie également le souhait de SUD Culture Solidaires de disposer d'un retour sur la qualité des formations, ainsi que sur les raisons invoquées lorsque celles-ci sont refusées aux agents.

En outre, Yann LEROUX a pu observer que seules deux formations autour du handicap se sont tenues, alors qu'au moins quatre types de handicap sont recensés.

Enfin, il s'interroge sur les spécificités des formations accessibles aux personnels d'Outre-mer.

Cécile RANVIER souhaite quant à elle faire remonter des « dysfonctionnements » dans les formations aux concours, notamment celui de chargé d'études documentaires. Les agents ont pu constater en effet que les professionnels assurant les formations faisaient preuve d'une méconnaissance totale du fonctionnement d'un jury de concours et de l'articulation des documents durant les épreuves. Un formateur a également admis qu'une fois qu'un agent était présent sur une liste complémentaire, « tout était une question de réseau » pour obtenir un poste. De plus, la session documentation-archives couplait deux domaines dont les concours diffèrent totalement. Les personnels archives se sont ainsi retrouvés minoritaires par rapport au contenu de cette session axée sur la documentation. Le formateur a de surcroît reconnu qu'il ne disposait pas de compétences archivistiques.

Marie-Christine LABOURDETTE assure qu'elle adressera ces questions au secrétariat général. Elle demande si celles-ci ont été transposées dans les évaluations écrites réalisées par les stagiaires à l'issue de ces formations.

Cécile RANVIER répond que ces réclamations n'ont pas toutes fait l'objet d'un rendu écrit.

Marie-Christine LABOURDETTE propose à Cécile RANVIER de présenter une restitution écrite des problèmes rencontrés.

Cécile RANVIER signale également qu'il était nécessaire pour certaines formations d'être inscrit à la fois aux entraînements et à la méthodologie, ce qui doublait la demande de formation. En outre, il s'est avéré que les formateurs n'étaient pas d'anciens membres de jury comme convenu.

Marie-Christine LABOURDETTE observe que ces remarques pourraient faire l'objet d'un rendez-vous ou d'un traitement spécifique, car le comité technique spécial musées n'est pas l'instance la plus adaptée à régler ces problématiques.

Jean-Pierre DEFRANCE explique que s'agissant des préparations aux concours, le secrétariat général est monté en puissance depuis deux ans et dispose de l'exclusivité de la préparation aux concours et examens professionnels. Le service formation, en tant que service DGP, n'est aucunement sollicité par les sociétés prestataires qui montent ces entraînements et ces méthodologies. Le secrétariat général assume désormais pleinement cette responsabilité.

Par ailleurs, Jean-Pierre DEFRANCE convient qu'il serait effectivement judicieux de travailler sur des bilans globaux d'appréciation des stages et la mise en place d'indices de satisfaction. Il rappelle cependant qu'une clôture de stage ainsi qu'une évaluation écrite sont toujours proposées, afin de détecter les problèmes rencontrés au cours de la formation. Le bilan statistique de satisfaction relève quant à lui d'une démarche différente.

Jean-Pierre DEFRANCE souligne que la formation post-recrutement dure cinq jours et vient compléter l'accueil des nouveaux arrivants, organisé par le secrétariat général, qui se déroule sur deux jours.

La majorité des formations ont une durée de deux à trois jours, à l'exception de la formation post-recrutement. Ainsi, les formations en régie des œuvres durent trois jours, et les ateliers pratiques dans le cadre de la régie des œuvres durent deux jours.

Quant aux refus des formations, Jean-Pierre DEFRANCE reconnaît qu'il s'agit d'un sujet récurrent. Toutefois, il estime que très peu de demandes de formations (de l'ordre de 1 %) sont refusées. Par ailleurs, certaines d'entre elles, même sans lien direct avec le métier, sont tout de même validées.

Par ailleurs, Jean-Pierre DEFRANCE reconnaît que les formations sur le handicap ont un contenu plutôt généraliste, contrairement aux années passées où elles étaient structurées par type de handicap. Cette distinction sera éventuellement remise à l'étude à l'avenir.

Concernant l'Outre-mer, soit les personnels bénéficient des formations catalogue qui ont lieu en métropole, soit ils suivent des formations montées sur place. Par exemple, en 2016, une formation en sûreté a été organisée en Martinique-Guadeloupe pour des personnels des musées. Une autre formation en conservation dans le domaine de l'archéologie s'est également tenue. Toutefois, aucune demande précise émanant des personnels d'Outre-mer n'a été exprimée pour monter ce type de formation.

Patricia FOURCADE indique que le département formation travaille cette année, de concert avec l'inspection des patrimoines et la mission sûreté-sécurité-accessibilité, sur les formations en sûreté. L'objectif est de mettre en place une programmation plus large et plus réfléchie, et non plus de faire face aux besoins en fonction des circonstances. Il s'agira notamment de déterminer le format de ces formations et de bien définir à quels publics elles s'adressent.

Patricia FOURCADE ajoute que les personnels de Nice, qui aspirent à travailler plus sereinement, seront pris en compte très prochainement dans les propositions de formations, notamment en raison de leur appréhension à l'approche de la saison estivale.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie les membres du comité pour ces échanges.

Yann LEROUX revient sur les propos de Cécile RANVIER concernant les concours de chargé d'études documentaires. Il se souvient avoir rencontré les mêmes difficultés il y a deux ans, dans le cadre de la préparation au concours de technicien des services culturels. À l'époque, Margaret STERN avait monté, en plus des formations méthodologie, une session de deux ou trois jours sur des éléments de métier.

Marie-Christine LABOURDETTE propose de faire remonter au secrétariat général les plaintes des agents qui ont pâti de ces difficultés de préparation au concours, en particulier d'un manque apparent de modules métiers.

Jean-Christophe TON-THAT indique qu'il serait judicieux de rappeler dans les établissements, combien il est difficile pour les agents et les cadres de programmer ces formations dès lors que certains concours n'apparaissent pas dans les calendriers au moment des entretiens professionnels.

Marie-Christine LABOURDETTE admet qu'il conviendra de revoir ce point méthodologique.

V. Point emplois dans les musées (*pour information*)

Kevin RIFFAULT indique que les effectifs du musée de Port-Royal des Champs ainsi que les vacances ont été intégrés dans le point emplois, suite aux requêtes exprimées par les représentants du personnel.

Kevin RIFFAULT rappelle que l'engagement avait été pris de maintenir les effectifs *a minima* en fonction des effectifs réels de la fin de l'année 2012. La première page du document d'information présente ainsi une photographie des effectifs réels en ETP au 31 décembre des années 2012 à 2016. Une colonne présente ensuite non pas des emplois réels à date, mais le schéma d'emploi prévu pour 2017. Dans certains cas, la vie de la gestion a pu légèrement modifier ces chiffres.

Kevin RIFFAULT fait observer que pour apprécier les grandes évolutions sur la période 2012-2017, il convient d'opérer un retraitement important. En effet, certaines mesures de périmètre et de transfert ne correspondent pas à une diminution ou une augmentation, le cas échéant, des effectifs. Il s'agit en général uniquement de transferts du titre 3 vers le titre 2, puisque les titularisations intervenues dans le cadre du dispositif Sauvadet, dans les établissements publics, relevaient de ceux-ci. Cette augmentation du titre 2 est donc artificielle en termes de force de travail, puisque les agents étaient déjà présents au sein des établissements : ils émargeaient sur le titre 3, avant d'être rattachés au titre 2.

Par ailleurs, des titularisations Sauvadet ont été effectuées dans le champ des services à compétence nationale, bien qu'il se fût agi d'agents contractuels déjà présents sur le titre 2. Ces processus sont également neutres dans les décomptes.

Une fois neutralisés ces effets de transferts et de passages d'une autorité d'emploi à une autre, on peut identifier les évolutions réelles en termes d'emploi, à savoir le renfort de 134 postes sur la période 2012-2017.

Si l'on prend en compte l'effectif de base au 31 décembre 2012, qui est de 1 947 agents, qu'on y ajoute les transferts de 56 agents et le renfort de 134 agents, on obtient ainsi un schéma d'emploi à 2 137.

Kevin RIFFAULT rappelle que les évolutions liées aux changements advenus entre 2015 et 2016 avaient été passées en revue l'année précédente. Il s'agissait notamment de la prise en compte de l'ouverture aux publics prioritaires le jour habituel de fermeture de trois grands établissements.

Les évolutions pour 2017 prennent en compte :

- l'introduction de quatre emplois pour le Centre d'Étude des Nabis, dont le directeur a été nommé le 2 mars ;

- les emplois du musée Picasso, pour lequel le protocole signé est appliqué scrupuleusement ;
- les emplois correspondant à la réouverture de Blérancourt.

Enfin, Kevin RIFFAULT présente les emplois en termes d'ETP au 31 décembre des années considérées, par filière. Les filières administrative, technique, surveillance, scientifique et contractuelle sont particulièrement stables dans la durée, preuve que la structure d'emploi est solide, alors même que l'assiette de nombre d'emplois a augmenté de manière significative au titre des transferts et renforts réels.

Yann LEROUX remercie Kevin RIFFAULT pour cette présentation très complète. Il suggère que les tableaux puissent être présentés au format A3, le format A4 étant illisible.

Françoise PINSON estime que la réalité sur le terrain diffère considérablement de cette présentation. En effet, dans la plupart des SCN et établissements publics, le manque d'effectifs est patent. Par exemple, aux Eyzies, quatre postes sont vacants. Françoise PINSON qualifie la situation générale de « catastrophique ». Les départs à la retraite ne sont pas remplacés, la mobilité n'advient pas, ce qui contribue à plonger les établissements « dans le rouge » et les agents dans la souffrance. Françoise PINSON se désole que le sous-effectif devienne de plus en plus la norme dans les SCN et établissements publics.

Kevin RIFFAULT explique que le document présente les effectifs réels de 2012 à 2017. En se limitant à ces effectifs, on note des augmentations importantes sur la période. Non seulement les postes n'ont pas été supprimés, mais d'autres ont été créés. Cependant, Kevin RIFFAULT reconnaît que des facteurs exogènes peuvent donner le sentiment que les effectifs sont insuffisants.

Il rappelle qu'au cours de l'année, les établissements disposent d'entrées externes, ce qui leur permet d'opérer des recrutements notamment à l'issue des concours. Ainsi, en fonction du moment de l'année, il est possible que les établissements connaissent une baisse des emplois ou une vacance des postes dues à ce schéma d'emploi annuel ainsi qu'aux procédures de recrutement.

Françoise PINSON aurait souhaité que soit présenté un focus sur les catégories d'emploi (A, B et C). Au fil du temps, elle a pu remarquer une surreprésentation des catégories A ou A+ par rapport aux catégories C, ce qui tend à dégrader les conditions de travail des agents.

Marie-Christine LABOURDETTE convient qu'une présentation par catégories pourrait faciliter la lecture du schéma d'emploi.

Gérard CAZOBON partage les propos de Françoise PINSON. Il répète que des postes de veilleurs de nuit supplémentaires sont nécessaires à Blérancourt. Par ailleurs, il attire l'attention de l'administration sur la répartition des agents. Il évoque à titre d'exemple le site de Compiègne, où dix agents de surveillance, présents depuis vingt ou trente ans dans l'établissement, effectuent des tâches administratives et des tâches de communication. Malheureusement, ce problème n'est pas pris en compte.

Pedro BOUROUH-PASTOR convient que les effectifs sont stables voire en légère hausse, mais précise que la charge de travail a augmenté parallèlement, ce qui crée des conditions de sous-effectifs.

Marie-Christine LABOURDETTE fait remarquer que dans un contexte où l'emploi public a été soumis à une forte tension, le maintien, voire la croissance des effectifs dans le périmètre des musées relève d'un combat permanent. Le Directeur général des patrimoines a ainsi toujours défendu et amélioré les effectifs des musées en fonction des projets, dans un contexte très complexe.

Selon Marie-Christine LABOURDETTE, ce point emplois constitue un outil de pilotage, à l'instar du bilan présenté précédemment sur les fréquentations des musées et sites patrimoniaux, que chacun peut ensuite interpréter selon sa propre grille de lecture.

Marie-Christine LABOURDETTE assure que ce document sera amélioré, notamment à travers la prise en compte de la répartition par catégorie A, B ou C.

Kevin RIFFAULT propose d'établir un autre tableau, où serait mentionnée la répartition par année des catégories A, B et C. Une ventilation par filière, par année, par établissement et par catégorie semblerait être la meilleure solution.

Cécilia RAPINE a le sentiment que cette présentation est destinée à prouver uniquement que la fin du quinquennat est marquée par une hausse des effectifs. Elle rappelle tout de même que le quinquennat a commencé par des baisses d'effectifs conséquentes. Elle partage les analyses des représentants syndicaux qui se sont précédemment exprimés. Il est en effet difficile d'analyser la répartition des personnels au sein des établissements. De plus, elle déplore que les contractuels soient toujours considérés en fonction de leur type de contrat, et non selon la filière qu'ils occupent. Elle reconnaît que cette catégorisation facilite la visibilité budgétaire, mais constate qu'elle masque de fait l'emploi occupé.

Enfin, Cécilia RAPINE juge discutable la présentation des tableaux, qui comportent de nombreux chiffres et s'avèrent peu lisibles.

Marie-Christine LABOURDETTE propose aux représentants du personnel de transmettre par écrit leurs propositions d'amélioration des tableaux à Carole ETIENNE-BOISSEAU.

Cécilia RAPINE demande quel est l'objectif précis de ces tableaux.

Marie-Christine LABOURDETTE affirme qu'ils répondent à une demande de transparence sur les effectifs, exprimée par les membres du CT spécial Musées.

S'agissant de l'INHA, **Cécile RANVIER** remercie l'administration d'avoir fait suivre une demande relative au calendrier des opérations de réaffectation des livres doublons de la BCMN. Cependant, elle explique que les représentants du personnel auraient souhaité être partie prenante de ces réaffectations. Elle invite la directrice de l'INHA à rencontrer de nouveau les représentants syndicaux à ce sujet.

Marie-Christine LABOURDETTE transmettra cette demande de dialogue.

Yann LEROUX signale qu'il conviendra de remettre à niveau le règlement intérieur en matière d'astreintes, dans la mesure où la loi a évolué entre 2014, date de sa rédaction, et 2017, date de sa mise en place.

Marie-Hélène THIAULT rappelle qu'il avait été convenu qu'un point de situation détaillé soit fait sur le musée d'archéologie national de Saint-Germain-en-Laye. Ce point ne devait pas uniquement concerner le changement d'horaire sur le domaine, mais aussi d'autres problématiques telles que le RI, la présentation d'un organigramme fonctionnel, les effectifs et les vacances de poste.

Marie-Christine LABOURDETTE indique que ce point sera examiné lors du CT spécial Musées du 31 mai 2017.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise qu'elle a proposé que l'examen de ce point soit reporté à la fin du mois de mai. Il est en effet souhaitable que ce point soit d'abord abordé au sein de l'établissement. De plus, cela donnera à l'administration le temps de récupérer tous les éléments concernant les horaires.

Concernant les règlements intérieurs en cours de rédaction, **Pedro BOUROUH-PASTOR** demande qu'ils soient transmis en amont des séances.

Jean-Christophe TON-THAT souhaite alerter l'administration sur la situation du musée de Cluny. Suite au préavis de grève envisagé, la direction n'a retenu qu'une seule proposition des groupes de travail. Jean-Christophe TON-THAT signale qu'un nombre important de personnels se trouvent en situation de souffrance au travail au sein du musée, et qu'une bonne part d'entre eux se trouve en longs arrêts maladie. D'ailleurs, le dernier agent de la filière métiers d'art est arrêté. Il ne s'agissait pas d'un accident advenu sur les lieux de travail, mais la surcharge subie n'y est sûrement pas étrangère.

En ce qui concerne « Cluny 4 », le calendrier s'annonce très serré, avec des groupes de travail qui fonctionnent en parallèle mais sans ouvertures réciproques. Des problèmes de transparence sont également à déplorer. De plus, la Rmn-GP n'est pas ou peu associée, ce qui est regrettable. A titre d'exemple, un nouvel espace d'accueil est envisagé, mais aucun plan n'a été soumis aux agents. De même, un projet d'externalisation des contrôles sacs n'est discuté avec aucun agent.

Jean-Christophe TON-THAT conclut son intervention en qualifiant la situation « d'extrêmement tendue ». Malgré les signaux d'alerte, les agents n'ont pas été entendus. Il serait nécessaire de modifier ces modes de travail afin que la situation n'empire pas.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie Jean-Christophe TON-THAT pour cette alerte. L'administration s'adressera prochainement à la direction du musée à ce sujet. Elle propose également de mettre à l'ordre du jour du prochain CT un point d'information sur le calendrier des travaux prévus à Cluny.

Marie-Christine LABOURDETTE remercie l'ensemble des membres du CT d'avoir participé à cette réunion.

La séance est levée à 18 heures 35.

La prochaine réunion aura lieu le 31 mai 2017.

Marie-Christine LABOURDETTE
Présidente de séance

Kevin THIERY
Secrétaire de séance

Carole GRAGEZ
Secrétaire adjoint de séance